



www.anqaev.fr



Janvier 2021

N° 2021 – 01

En cette nouvelle année 2021 des espoirs et des craintes sont à l'ordre du jour.

COVID-19

La pandémie reste toujours présente entravant le fonctionnement de nos sociétés devenues trop dépendantes des déplacements tant des marchandises que des populations.

L'espoir, c'est la vaccination, les craintes sont celles d'un mutant ou plusieurs mutants résistant au vaccin ou de l'apparition d'autres virus aussi transmissibles et virulents.

Espérons que 2021 soit l'année de la résilience.

Nice et l'électricité durable

Enfin, le développement électrique solaire de la région PACA et des Alpes maritimes semble en bonne voie. Les projets fleurissent de toute part. Le Réseau de Transport d'Electricité prévoit de réaliser certaines avancées prévues dans le Schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables. Des propositions en ce sens ont été proposées par l'ANQAEV lors du Comité de Révision du Plan de Protection de l'Atmosphère. La bonne surprise, c'est que certaines de ces propositions rejoignent celles prévues par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Préfecture de région) comme la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics. D'ailleurs une concertation sur l'adaptation du réseau électrique est prévue sur la plate-forme www.concertation-s3renr-paca.fr jusqu'au 3 février.

Nice, Monaco, Cap d'Ail, Vintimille des ports et des navettes maritimes

Si le trafic des ferries avec la Corse pâtit très sérieusement de la crise du Coronavirus, des propositions innovantes apparaissent. Les navettes maritimes deviennent réalité s'articulant autour de liaisons rapides entre, d'une part, Nice et Monaco, et d'autre part Monaco et Vintimille.

Une étude est lancée pour la création d'une navette maritime entre le port de Nice et celui de Monaco. Les navettes seraient hybrides, électrique et à essence. La traversée durerait 35 minutes. Elles seront stationnées à l'arrivée de la ligne 2 du tramway, de la sorte la liaison assurée relierait l'aéroport au port et celui-ci à Monaco. Plus exactement, le port de Cap d'Ail pour éviter les pièges des législations internationales. Il s'agirait de diminuer le trafic pendulaire des 50 000 salariés empruntant la route ou le train. D'après certaines informations, la mise en place serait prévue pour l'été 2021, selon d'autres informations en provenance du gouvernement Monégasque, conseillère-ministre de l'équipement, de l'environnement et de l'urbanisme, Marie-Pierre Gramaglia, il faudrait effectuer des tests durant près de 4 ans.

(La Rochelle et ses innovations ont été un laboratoire grandeur réelle. Actuellement, le port de La Rochelle vient de s'équiper de deux navettes électro-solaires. Entièrement électriques, donc non polluantes, 30% de l'énergie électrique provient de panneaux photovoltaïques.)

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie

Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



Navette devant assurer la liaison maritime Monaco-Vintimille

Une autre liaison maritime est lancée entre Monaco et Vintimille avec des navettes ultra-rapides naviguant à 50 nœuds, près de 90 km heure.

Notre côte étant située en pleine zone maritime protégée liée au programme européen « Pélagos » de protection des mammifères marins entre les côtes italiennes de la Ligurie, de la Toscane et de la Sardaigne et les côtes françaises de la Corse et de la région Sud/Paca jusqu'aux îles d'Hyères, des études devraient être menées conjointement avec les scientifiques du programme Pélagos.

Nice, lancement du Plan Climat

L'installation du Conseil de Métropole pour le Climat aura lieu le 4 février à 14h30 en visioconférence sous la présidence du Président de la Métropole et maire de Nice. Bien entendu, il faudra songer à la mise en place d'une Zone à Faible Emission. L'ANQAEV a déjà émis des propositions à propos de la création de la ZFE. (Voir le document en dernière page de cette brève).

Le rapport CIMER de janvier 2021

Chaque année, sous l'autorité du 1^{er} Ministre depuis 1978, est publié le rapport du Comité Interministériel de la Mer, le CIMER. Celui de janvier 2021 rappelle que la France possède 18 000 km de côtes, dont plus de 5 000 km le long des côtes métropolitaines, notre zone maritime de plus de 10 millions de km² s'étend sur quatre océans et trois mers. Le rapport liste les moyens financiers et juridiques de l'Etat, ses partenariats pour développer une économie maritime respectueuse des engagements verts et bleus de la France. Il s'agit de doubler le nombre d'emplois dans et autour de nos ports sachant qu'actuellement, cela représente 350 000 emplois directs et indirects. Il s'agit, aussi, de protéger les milieux marins et océanographiques tout en développant les énergies éoliennes ou marémotrices.

Le lien avec le développement des navettes maritimes hybrides et électro-solaires citées ci-dessus montre l'importance des études scientifiques relatives à la préservation de la biodiversité comme garantie du bien-être humain sur la planète.

PREMIER
MINISTRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



Du droit en France, en Europe et à l'international

Depuis 2015, les jugements relatifs à la pollution de l'air se succèdent et se ressemblent par la mise en cause des Etats et leur inaction face à la pollution. L'arrêt du Conseil d'Etat de du 19 novembre 2020, le jugement du Tribunal administratif de Grenoble du 28 novembre 2020, la décision de la Justice anglaise du 17 décembre 2020, sont renforcés par une décision de la Justice hollandaise et une plainte du Chef amazonien médiatiquement reconnu devant le tribunal pénal international.

Le Tribunal de La Haye a condamné la société pétrolière Shell (Royal Dutch Shell – Pays-Bas et la Shell nigériane à indemniser des agriculteurs nigériens victimes de pollutions.



D'autre part, Raoni Metuktire, chef amazonien, défenseur des peuples autochtones d'Amazonie, a porté plainte contre le président du Brésil devant le tribunal pénal international de La Haye le 22 janvier 2021. Tout se joue dans la violence autour de l'intégration des tribus amazoniennes gardiennes d'une civilisation première, mais aussi protectrices d'une forêt immense, indispensable à la survie de l'humanité et la volonté du gouvernement brésilien comme des agriculteurs de coloniser cette forêt et d'assimiler les dernières tribus amazoniennes. En effet, comme les océans et les mers, l'immense forêt tropicale d'Amazonie joue le rôle d'un puits à carbone permettant de ralentir considérablement le réchauffement climatique or l'Amazonie brûle, près de 20% de la superficie ayant été perdue entre 2004 et 2017, de même en Indonésie où durant la même période c'est plus de 20% de la forêt qui est parti en fumée selon le Fonds Mondial pour la Nature (rapport de janvier 2021).

Cotisation 2021 :

Nous remercions vivement les adhérents qui ont renouvelé leur cotisation pour 2021.

Rappel : La cotisation reste inchangée depuis la création de l'association : **20 €** pour la cotisation de base par adhérent et au-delà selon votre générosité ...

Nous rappelons à tous de régulariser leur cotisation 2021, qui peut être effectuée à votre meilleure convenance.

- en ligne : <https://www.payassociation.fr/ANQAEV/Adhesion/Contribution>
- ou bien par **chèque à l'ordre de l'ANQAEV** à l'adresse ci-dessous :

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



PROPOSITIONS COMPLEMENTAIRES DE L'ANQAEV AU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE (PPA) 2021/2025

TRANSPORTS MARITIMES

Hors actions proposées

Qu'une zone ECA (*diesel marin le moins polluant à 0,1% de teneur en soufre*) soit imposée par l'Etat dans les eaux territoriales françaises en Méditerranée pour protéger la santé des riverains, conformément au bloc constitutionnel comprenant la charte de l'environnement de 2004 : article 1^{er} « **Toute personne a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.** »

Action 1 – électricité à quai

Proposition complémentaire :

La directive européenne n°2012/33/UE reprise par l'Ordonnance du 24 décembre 2015, n°2015-1736 permet aux navires effectuant une escale de moins de deux de continuer à utiliser un carburant thermique (diesel marin à 0,5% ou à 0,1%). Cependant, il est répondu lorsque nous évoquons cette dérogation qu'il est techniquement impossible de passer d'un moteur thermique à l'électricité mise à disposition par le port d'accueil en moins d'1/2 heure et idem pour le départ. Or, en Norvège, Oslo, et en Allemagne, le grand port maritime de Kiel ont été équipés par la société française NG3, d'un système Plug permettant un branchement très rapide en moins de 5 minutes. La documentation a été fournie en pièces jointes (format PDF et Word).

Action 2 – information des automobilistes

Proposition complémentaire :

Réduction des oxydes d'azote et particules fines émises par les véhicules attendant l'embarquement sur les ferries à destination de la Corse. Il est proposé de sensibiliser les automobilistes en attente d'embarquement.

A - L'action serait plus pertinente si après une sensibilisation, les pouvoirs publics, Le Préfet et le Maire rédigeaient un arrêté d'interdiction.

B - Pour éviter l'utilisation par les automobilistes de la climatisation de leur véhicule léger, il faut proposer des lieux d'accueil climatisés sur le port.

Action 3 – navettes Nice Monaco

Proposition complémentaire :

La zone maritime entre Nice et Monaco fait partie d'une zone maritime protégée par le programme européen Pélagos, protection des mammifères marins.

Il serait normal de prendre contact avec les scientifiques et les responsables de ce projet Pélagos pour effectuer une évaluation préalable à la mise en place de ces navettes.

TRANSPORTS AERIENS

Hors actions proposées

En raison de la crise économique et du ralentissement des échanges de population et du tourisme, surseoir à l'extension de l'aéroport de Nice Côte d'Azur puisque le trafic aérien de l'aveu même des dirigeants des compagnies aériennes est en crise pour plusieurs années.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



TRANSPORTS TERRESTRES

Zone à Faible Emission sur la Metropole Nice Côte d'Azur

Action 12 - ppa 06 transterr act 12 zfem

Propositions complémentaires à la Zone à Faible Emission ZFE :

A participation du secteur associatif aux choix relatifs à la mise en place de la ZFE

B Diminution de moitié de la circulation lors d'alerte à la pollution, introduction de Crit'Air

C Aide financière pour les non imposables à la transformation des véhicules légers diesel ou à essence en véhicule utilisant le gaz ce qui représente

- 90% de dioxyde d'azote (NO2) en moins
- 90% de dioxyde de soufre (SO2) en moins
- 77% de particules fines éliminées
- 11% de gaz carbonique à effet de serre éliminés.

D Droit d'utilisation de leurs véhicules en toutes circonstances pour les personnes souffrant d'un handicap et titulaires de la carte Mobilité Inclusion « stationnement personnes handicapées »

E Plan cohérent de circulation à vélos

F Plan des développements des espaces verts arborés dans tous les quartiers

Action 13 - réduction de la pollution

Proposition complémentaire :

Droit d'utilisation de leurs véhicules en toutes circonstances pour les personnes souffrant d'un handicap et titulaires de la carte Mobilité Inclusion « stationnement personnes handicapées »

RESIDENTIEL AMENAGEMENT

Action 42

Proposition complémentaire :

Végétalisation : reprendre les schémas urbanistiques de la fin du XIXe et du début de XXe siècle imposant lors des constructions d'immeubles publics ou privés à usage professionnel ou d'habitation un retrait de 5 à 10 mètres de chaque côté de l'entrée pour laisser la place entre le trottoir et l'immeuble à un jardin sur rue.

Actions 44 et 45

Energies renouvelables et bâtiments

Proposition complémentaire :

Que tous les bâtiments publics construits depuis 1946 soient équipés sur leurs toitures et façades (si possible pour ces dernières) de panneaux photovoltaïques de façon à fournir une énergie électrique supplémentaire.

Le Bureau de l'ANQAEV

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie

Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr